

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je dirai que le chef de l'opposition a tiré des conclusions totalement absurdes. Le document qu'il cite est peut-être publié, mais il ne représente pas du tout la position du gouvernement du Canada.

LE DOCUMENT PRÉPARATOIRE AUX NÉGOCIATIONS DU GATT—
LA PROPOSITION DE RÉDUCTION PROGRESSIVE DU NIVEAU
D'EMPLOI

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Que vous le vouliez ou non, il s'agit là de notes préparées par un service fédéral et cautionnées par les sous-ministres de qui relève la politique commerciale et industrielle du gouvernement. Le gouvernement ne peut se dissocier du contenu de ce document.

On y dit que certains secteurs demeureront toutefois l'objectif principal de l'adaptation industrielle, notamment ceux du textile, du vêtement, de la chaussure, de l'ameublement et en partie celui de l'électronique. Étant donné que l'on essaiera de ramener progressivement le niveau des effectifs de ces secteurs au minimum requis par mesure de protection transitionnelle, j'aimerais que le vice-premier ministre me dise combien d'emplois le gouvernement compte abandonner en vertu des mesures prévues dans ce document? Qu'entend-on par l'expression «protection transitionnelle»?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, encore une fois l'honorable représentante qui a posé la question a cité des passages d'un document qui n'a pas été clairement identifié et dont on prétend qu'il représente la position de négociation du gouvernement du Canada. Je voudrais qu'il soit bien clair qu'il n'en est rien. Seule une personne dotée d'une imagination fertile pourrait le considérer comme tel.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, il faut très peu d'imagination pour comprendre les positions adoptées par le gouvernement. Pour la gouverne du vice-premier ministre, le document en question s'intitule «Directives à l'intention des groupes de consultation». Comme ce document révèle que 244,000 personnes travaillent actuellement dans les industries du cuir, du textile, du vêtement, du meuble et de la construction navale, prédisant qu'un nombre considérablement inférieur de travailleurs seraient touchés par le processus d'adaptation du gouvernement—c'est-à-dire la disparition graduelle de leurs emplois—le vice-premier ministre nous dirait-il à quel nombre il estime les emplois appelés à disparaître?

● (1422)

Étant donné les difficultés que ce genre de politique causera à certains travailleurs des centres de production du textile, le gouvernement reconsidérera-t-il sa position aux négociations du GATT et exemptera-t-il les textiles des négociations en cours?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de la question des textiles hier en réponse à une question du député de Saint-Jean (Terre-Neuve). J'ai dit à la Chambre que tous les partenaires commerciaux représentés à Genève partageaient l'opinion voulant que les textiles soient du nombre des industries qui ne connaîtraient pas de réductions prononcées. Voilà le climat qui règne aux négociations parce qu'un certain nombre de pays, dont le Canada, se préoccupent vivement des répercussions qu'aurait une réduction prématurée des mesures de protection.

Le député devrait également comprendre que la stratégie des négociateurs, notamment ceux de la Communauté européenne, repose en très grande partie sur le principe voulant que les réductions visant particulièrement les produits industriels devraient s'appliquer sur une longue période, sur dix ans peut-être. Au terme des cinq premières années, la question serait remise à l'étude afin de voir quelles auraient pu être les répercussions de telles mesures après une période de cinq ans.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre pourrait-il expliquer quelle serait l'importance des réductions superficielles dont il parle?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SUPPRESSION DE CERTAINES PRESTATIONS—
L'AUGMENTATION DES FRAIS PROVINCIAUX D'ASSISTANCE
PUBLIQUE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Grâce à deux modifications qui ont été apportées l'automne dernier aux règlements de l'assurance-chômage, le Trésor fédéral a économisé 135 millions de dollars. Comme ces changements se sont d'abord traduits par la perte de prestations d'assurance-chômage pour des milliers de Canadiens, ce qui, par la suite, a donné lieu à un accroissement de plusieurs millions de dollars des dépenses des gouvernements provinciaux et des municipalités au chapitre du bien-être social, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il peut maintenant s'engager à ce que le gouvernement fédéral rembourse en conséquence les gouvernements provinciaux et les municipalités, lesquelles se voient forcées d'augmenter la taxe foncière pour assumer ces frais supplémentaires?

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'invite le chef du Nouveau parti démocratique à lire les rapports qui ont été publiés sur les répercussions que les changements apportés à la loi ont eues sur le bien-être social. Le chef de l'opposition a exagéré incroyablement en prétendant que les 40,000 personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'assurance-chômage, touchent toutes automatiquement des prestations de bien-être social chaque mois. En réalité, il n'y en a pas eu autant pour toute l'année. Nous avons par ailleurs injecté des millions de dollars dans toutes ces régions pour amortir l'impact de cette mesure.